



ÉVAUX LES BAINS
37ème BRADERIE, BROCANTE, VIDE-GRENIER - 15 AOÛT 2025
BULLETIN D'INSCRIPTION



Merci d'écrire très lisiblement

Nom, prénom.....

Rue (ou lieu-dit) :

Code postal, ville :

Tel :

E-mail

Marchandises exposées (notez : « vide grenier » si vous êtes particulier) :
.....

***Pour les professionnels :** N° d'inscription au registre du commerce
.....

***Pour les particuliers :**

- Attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (**attestation ci jointe, à nous retourner signée**)
- Nature de la pièce d'identité : **×** Carte d'identité **×** Permis **×** Autres :
.....
- N° de la pièce d'identité :

Montant de la participation : **11 €** le module de 3 m linéaire

Nombre de modules : X 11 € =€

Attention important : Si vous devez garder votre véhicule, Précisez le type de véhicule et ses dimensions :
.....

Emplacement souhaité, remarque :

L'accueil des exposants a lieu de **6h à 8h** (dernier délai). Le départ ne peut se faire avant **18h**.

Je, soussigné (e), atteste avoir pris connaissance du règlement (pièce jointe à conserver) et l'accepte dans sa totalité. **Signature**

IMPORTANT - Votre fiche d'inscription doit nous parvenir au plus tard le **31 juillet 2025** accompagnée de votre règlement par **courrier** à l'adresse ci-dessous :

Association "Les Indépendants de la Source",
Braderie- Brocante
8, place Armand Fourot
23110 Évaux les Bains

- Les chèques devront être libellés à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** (seule la réception du paiement valide l'emplacement). Vous recevrez un mail d'accusé de réception confirmant l'inscription.

Contact : braderie.evau@gmail.com
06-84-14-68-35 ou 06-72-92-72-57



ÉVAUX LES BAINS
37ème BRADERIE, BROCANTE, VIDE-GRENIER
15 AOÛT 2025
RÈGLEMENT



Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, votre bulletin d'inscription qui vous permettra de réserver votre place à l'avance, afin de gagner du temps à l'accueil.

Dès votre arrivée, le 15 août, vous suivrez le fléchage qui vous mènera avec votre véhicule à l'accueil (ouvert de 6 h à 8 h) afin que l'on vous remette, à votre portière, votre autorisation d'exposer numérotée sans laquelle nous ne pourrions pas déballer.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.

L'association des Indépendants de la Source

RÈGLEMENT DE LA BRADERIE BROCANTE:

Article 1 : Ce règlement est obligatoire et applicable à tout exposant inscrit et admis. Tout exposant s'engage à **respecter** les mesures d'ordre et de sécurité prescrites par l'Association des Indépendants de la Source d'Evau les Bains.

Article 2 : Les inscriptions sont personnelles et **payables d'avance**. Les chèques sont à libeller à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Article 3 : L'Association des Indépendants de la Source étudie les demandes d'inscription ; elle les accepte ou refuse à son gré sans que le demandeur ne puisse faire appel de la décision prise.

Article 4 : ***L'accueil des exposants aura lieu de 6 h du matin jusqu'à 8h dernier délai.*** L'installation des stands devra être **terminée à 9 H** au plus tard et l'emplacement devra être libéré du véhicule le cas échéant. **Un numéro d'emplacement** sera attribué aux exposants. Ce numéro paraîtra sur **l'autorisation d'exposer**, remis à l'accueil, qui devra être **obligatoirement présenté au référent du secteur avant de déballer. Pour des raisons de sécurité, le départ des exposants s'effectuera après 18 h et en suivant le plan de contournement.**

Article 5 : Si un participant inscrit ne s'est pas présenté à l'accueil avant 8h **sans motif valable**, il sera considéré comme **démisionnaire** et son emplacement pourra être librement utilisé par l'Association organisatrice sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnité ou demander remboursement.

Article 6 : Toute infraction au règlement de la braderie peut amener l'Association des Indépendants de la Source à l'exclusion de l'exposant en cause, sans aucun recours ou indemnité pour celui-ci.

Article 7 : Les emplacements attribués aux exposants sont **définitifs** pour la journée sauf en cas de circonstances imprévues ou contraintes sanitaires obligeant les organisateurs à modifier le plan d'installation de la braderie brocante.

Article 8 : Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs de la braderie-brocante pour quelque dommage, préjudice ou perte de leur marchandise.

Article 9 : L'Association des Indépendants de la Source décline toute responsabilité en cas d'accident, incident, vol détérioration ou incendie. Chaque exposant doit faire couvrir ses risques responsabilité civile, incendie, vol, etc... personnellement.



Braderie/Brocante

Organisée par l'Association " Les indépendants
de la source"

avec l'association "Tisane Pop"



À EVAUX-LES-BAINS

Le 15/08/2025

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ à

Et domicilié(e) _____,
participant **non professionnel à la vente au déballage** désignée ci-dessus, déclare sur
l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à
_____ le ____/____/____.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets
personnels et usagés.

Fait à _____, le ____/____/____.

Signature :